

MINISTRE DES MINES,
DES CARRIERES ET DE L'ENERGIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE

BURKINA FASO
UNITE - PROGRES - JUSTICE

Ouagadougou, le 20 FEV. 2006

N° 06-057 /MCE/SG/DGE/DEE

Le Directeur Général de l'Energie

IED		Reçu le : 28/02/06	
N° Projet :		Affecté à :	
		DRM/SW	
Commentaires :			

A

*Monsieur Directeur Général
de IED*

2 Chemin de la chaudière
69 340 Francheville
(France)



Tel : 33(0)4 72 59 13 20

Objet : Choix de la Zone Pilote du Burkina Faso

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer officiellement que la région du Centre Sud (composée de trois provinces) a été retenue comme la zone pilote pour le projet IMPROVES-RE sous réserve d'une vérification des conditions de sélection de la dite zone recommandés à l'atelier de Bamako.

Veillez agréer, *Monsieur le Directeur Général*, l'expression de ma haute considération.



Emmanuel NONYARMA
Chevalier de l'Ordre National

PJ

-Rapport final

BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

MINISTRE DES MINES DES CARRIERES ET DE L'ENERGIE

SECRETARIAT GENERAL

FONDS DE DEVELOPPEMENT DE
L'ELECTRIFICATION

01 BP. 545 Ouagadougou 01
Tél. 50 36 68 08/46 Fax. 50 36 68 15

DIRECTION GENERALE DE
L'ENERGIE

01 BP. 644 Ouagadougou 01
Tél./Fax. 50 30 79 78

PROJET IMPROVES-RE

Planification de l'électrification rurale au Burkina Faso
Proposition de zone pilote

Compte rendu final de réunions de travail

Janvier 2006

SOMMAIRE

PREALABLE.....	3
I. LA PLANIFICATION DE L'ER AVEC LE PROJET IMPROVES-RE	4
I.1. RAPPEL : CE QU'EST LE PROJET IMPOVES-RE & L'ATELIER DE BAMAKO.....	4
I.1.1. Ce qu'est le Programme IMPROVES-RE	4
I.1.2. L'atelier de Bamako : les principales conclusions (critères de choix des zones pilotes)	4
I.2. APPLICATION DES CRITERES : RESULTATS D'ITERATIONS	7
I.3. COMMENTAIRES ESSENTIELS SUR LES ITERATIONS PORTANT SUR L'ENSEMBLE DES CRITERES	10
I.3.1. Du respect des critères de base	10
I.3.2. De la cohérence/congruance avec les principes de base	10
I.3.3. De la cohérence/congruance avec les principes subsidiaires	13
II. INDICATIONS FINALES RECAPITULATIVES POUR LE CHOIX DE LA ZONE PILOTE	13

PREALABLE

Le présent document est l'aboutissement de **deux (2)** réunions de travail tenues à la DGE le jeudi 17 novembre 2005 et au FDE le **jeudi 26 janvier 2006**.

L'objet de la réunion portait sur le choix de la zone pilote dans le cadre de l'exécution des activités du projet IMPROVES-RE au Burkina Faso.

La rencontre de travail a concerné les deux agents membres de l'équipe de travail.

A la 1^{ère} réunion il s'agissait :

- M. KOUDOUGOU Raoul, DEE/DGE Responsable SIG / IMPROVES-RE ;
- M. TALL Saliou, SPSE-DT/FDE Responsable Planification / IMPROVES-RE.

La seconde réunion a concerné :

- **M. BADOLO B. Blaise, DEE/DGE nouveau Responsable SIG / IMPROVES-RE ;**
- M. TALL Saliou, SPSE-DT/FDE Responsable Planification / IMPROVES-RE.

Les critères de choix de la zone pilote découlent des propositions qui avaient été faites à Bamako à l'occasion de l'atelier de Planification qui s'y est tenue courant juillet dernier.

Les **membres** de l'équipe nationale ont passé en revue ces critères, les a appliqué itérativement aux **zones potentielles** et aboutit à des conclusions-recommandations **qui ont été amendées par la hiérarchie administrative respective des agents**.

A l'issue de la rencontre de travail, une proposition de **5 Régions** a été faite aux fins de décisions par la hiérarchie administrative d'une (1) ou de deux (2) **Régions** comme sites pilote de mise en œuvre du Projet.

Le document est hiérarchisé en deux (2) grandes parties.

- *L'APPROCHE DE PLANIFICATION DE L'ER AVEC LE PROJET IMPROVES-RE*
- *PROPOSITION DE ZONES POTENTIELLES PILOTES.*

I. LA PLANIFICATION DE L'ER AVEC LE PROJET IMPROVES-RE

I.1. RAPPEL : CE QU'EST LE PROJET IMPROVES-RE & L'ATELIER DE BAMAKO

I.1.1. Ce qu'est le Programme IMPROVES-RE

Le projet «IMPROVES-RE» « s'inscrit dans le cadre de l'initiative de l'Union Européenne pour l'atteinte des objectifs de développement socio-économique du millénaire. L'objectif de ce projet est, entre autres, d'améliorer l'impact de l'électrification rurale sur la réduction de la pauvreté pour le développement durable. A terme, ce projet doit déboucher sur la mise en place d'investissements multisectoriels et d'une planification coordonnée de l'électrification en synergie avec les services sociaux et marchands tels que la santé, l'éducation, l'eau, la télécommunication et la petite et moyenne entreprise ».

Le point central de la problématique du programme IMPROVES-RE consiste en « l'élaboration d'une approche alternative de planification de l'électrification rurale induisant un meilleur impact social et économique ».

I.1.2. L'atelier de Bamako : les principales conclusions (critères de choix des zones pilotes)

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, un atelier de formation sur le thème de la planification intégrée de l'électrification rurale, avec amélioration de l'impact social et économique, tel que prévu dans le cadre du groupe d'activités n° 6 "formation et renforcement des capacités" s'est tenu à Bamako du 27 au 29 juillet 2005.

L'atelier avait entre autre pour objectifs :

- une revue « des pratiques actuelles de planification dans une optique à la fois de formation et d'échange d'expériences »,
- « l'introduction au modèle alternatif qui sera développé dans le cadre de IMPROVES-RE »,
- « un brainstorming sur les critères de choix des zones pilotes qui feront l'objet d'un développement de projets dans chaque pays».

L'atelier a abouti à une démarche méthodologique globale de planification de l'ER et *ce partant de la structuration des modèles actuels*. Un modèle alternatif tel qu'envisagé dans le cadre du programme IMPROVES-RE a donc été proposé et a fait l'objet de discussions avec l'ensemble des participants. La problématique étant *celle d'une meilleure prise en compte de données multisectorielles dans la planification de l'électrification rurale*.

La finalité du schéma alternatif prévoit la sélection de zones pilotes d'application du Programme IMPROVES-RE.

En l'occurrence, le choix des zones pilotes devra répondre aux critères minimum suivants tel «qu'indiqué à l'annexe 1 du document de programme IMPROVES-RE ».

Il s'agira *tout au moins* :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">(i) De l'intérêt porté par les acteurs locaux (Autorités, Communautés, Opérateurs potentiels, etc.) pour une telle démarche.(ii) Du potentiel des énergies renouvelables dans la zone.(iii) Des perspectives de montage d'un projet d'électrification rurale à fort potentiel dans la région.(iv) De la disponibilité des données nécessaires aux différentes analyses.(v) De la taille démographique du territoire envisagé: <u>au moins 200 000 habitants</u>. |
|---|

Par ailleurs, cinq (5) principes ont été proposés pour guider le choix des zones pilotes. Les 5 principes sont exposés ci-après.

Principe 1 : le But

« La zone pilote doit permettre de tester l'approche de planification intégrée pour un impact social maximal de l'électrification (1) en prenant en compte l'indicateur de développement (concept d'Indicateur de Pôle de Développement, IPD), (2) en intégrant une approche multi-acteurs».

Principe 2 : Exigences pratiques

« La zone pilote doit avoir une dimension pratique et opérationnelle mesurables, à travers (1) son accessibilité physique (distance, routes praticables), (2) le consentement des décideurs politiques, (3) la motivation des autorités locales, (4) l'existence d'une plate-forme multisectorielle active ou d'une structure équivalente».

Principe 3 : Considérations pratiques

« La zone pilote (1) doit être en adéquation avec le découpage administratif du pays (province, département, district, région, etc.), (2) ne doit pas déjà faire l'objet d'études sur l'électrification rurale, (3) ne doit pas faire l'objet de fortes sensibilités politiques/sociales ».

Principe 4 : Considérations socioéconomiques

« Le choix de la zone pilote devra s'appuyer sur des critères socioéconomiques tels que (1) l'incidence de pauvreté en terme d'IDH, (2) les perspectives pour le développement durable, (3) le potentiel économique, (4) une structure démographique représentative, (5) la présence d'organisations sociales et/ou communautaires (ONG, associations, coopératives), (6) le potentiel d'investissements énergétiques, (7) l'existence d'investisseurs intéressés, (8) les technologies énergétiques envisagées (ou mises en priorité), (9) le taux de pénétration / d'électrification escompté».

Principe 5 : Synergies

« La zone pilote devra permettre des synergies (1) avec d'autres projets de développement, (2) avec d'autres stratégies sectorielles (zones prioritaires), (3) avec des stratégies de développement local (exode, croissance économique,...) ».

En outre, l'atelier a également permis de convenir de principes subsidiaires suivants dans la détermination des zones pilotes :

Principe subsidiaire 1

« Le choix de la zone pilote devra donc se faire dans la perspective d'investissements effectifs dans le cadre de financement nationaux et/ou internationaux. »

Principe subsidiaire 2

« La nécessité pour l'équipe de projet de respecter un juste équilibre entre la démarche théorique (élaboration du modèle de planification technico-économique) et le travail de terrain (en particulier, la mise en place de mécanismes de coordination à l'échelle nationale et régionale, et élaboration des plans locaux d'électrification rurale dans les quatre pays) ».

Dans le cas du Burkina Faso, un partenariat est en cours de mise en place entre ETC et la SNV (service néerlandais de coopération pour le développement), qui dispose déjà de contrats-cadres avec les communes de Banfora, Bobo-Dioulasso, Boromo, Dori, Gorom-Gorom, Houndé, Kombissiri, Koudougou, Manga, Niangoloko, Orodara, Pô, dans le cadre de son Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD). Le choix éventuel d'une zone pilote à l'échelle des territoires couvrant les localités ci-dessus pourra faciliter la mobilisation des acteurs locaux et le travail de terrain grâce à l'appui de la SNV.

I.2. APPLICATION DES CRITERES : RESULTATS D'ITERATIONS

Au regard et en application de ce qui précède, **les membres** de l'équipe nationale du Burkina Faso ont travaillé sous la direction du Directeur de l'Energie Electrique/DGE à la proposition de zones pilotes. **Cinq (5)** régions du Burkina Faso ont été proposées pour que la hiérarchie administrative tranche pour retenir **une ou deux régions** qui composeront la zone pilote d'application du Programme IMPROVES-RE au Burkina Faso.

Les **cinq (5)** régions, provinces et localités résultats des itérations positives sont présentées ci-après.

REGION	PROVINCES	LOCALITES
Centre-Est	Kouritenga	Dialgayé
		Tensobtenga
		Goughin
	Boulgou	Komtoega
		Bané
		Boussouma
	Koulpélogo	Lalgayé
		Dourtenga
		Komin-Yanga
		Soudougui
Est	Gourma	Tibga
		Diapangou
		Diabo
		Matiacoali
		Yamba
	Komondjoari	Bartiébougou
		Foutouri (Tankwarou)
	Gagna	Mani
		Koala
		Liptougou
Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Tchériba
		Ouarkoye
		Bondokui
	Les Balés	Siby
		Ouri
		Yaho
	Les Banwa	Sanaba
	Kossi	Bourasso
		Barani
		Bomborokui
Nayala	Gassan	
	Kougny	

Sahel	Séno	Goagadji
		Sampelga
		Falagountou
	Soum	Tongomayel
		Diguél
		Baraboulé
	Oudalan	Oursy
		Déou
Centre-Sud	Bazèga	Toutes les localités de la province
	Zoundwéogo	Toutes les localités de la province
	Nahouri	Toutes les localités de la province à l'exception de Tiébélé objet d'une étude d'électrification en cours.

I.3. COMMENTAIRES ESSENTIELS SUR LES ITERATIONS PORTANT SUR L'ENSEMBLE DES CRITERES

I.3.1. Du respect des critères de base

Les localités des zones potentielles proposées respectent dans leur structuration d'ensemble (*et ce du point de vue de la région administrative*), tous les critères de base évoqués plus haut **quoiqu'au niveau de la Province du Nahouri, on relève que la population en valeur relative par rapport à la région est inférieur au poids relatif au 1/200 000 ième de l'ensemble de la région.**

I.3.2. De la cohérence/congruance avec les principes de base

- **Principe 1 «Le But»** : Un indicateur de développement (principe 1) (indicateur de développement humain durable : IDH) est pratiqué/utilisé seulement dans la sélection des localités objets de l'indication programmatique prioritaire nationale reprise par la programmation en cours du FDE **et prenant en compte les villages.**

- Au titre du **Principe 2 «Exigences pratiques»**, nous relevons que :
 - ▶ l'ensemble des localités indiquées sont accessibles par des routes praticables en toutes saisons quoique cela puisse être relativisé en ce qui concerne la région de la Boucle du Mouhoun (qui est marquée par une très forte pluviométrie réduisant la vitesse du déplacement **pendant** la saison pluvieuse) **et en partie de la région du Centre-sud notamment la partie sud-ouest du Zoundwéogo occupée par des forêts ;**
 - ▶ le consentement des décideurs politiques est de fait acquis pour les localités qui sont indexées dans l'indication programmatique nationale reprise dans la politique générale du gouvernement qui oriente principalement l'action du gouvernement en matière d'électrification vers les **chefs-lieux de départements comprenant les villages environnant. Conséquemment la quasi-totalité des localités proposées sont éligibles à l'exception d'une bonne partie du Bazèga (presque totalité de la province hors Toéssé) absorbée par le Centre régional de consommation de Ouagadougou ;**
 - ▶ la stratégie d'intervention du PNPTF est l'approche demande en tenant compte des zones ciblées d'intervention que sont les régions de l'Est, du Centre-Est, du Nord et la Boucle du Mouhoun. Dans l'ensemble des localités examinées, il n'existe pas de PTF. **Ce sont cependant des zones potentielles de développement des PTF à l'exception de la région du Sahel qui n'est pas une localité cible du PNPTF et à l'inclusion du Centre-Sud où existe des PTF de type privée fonctionnel (cas de Boumbousgou) ;**

- ▶ la motivation des autorités locales dérivent de la politique générale du gouvernement. Elle est de ce fait acquise et la société civile également ;
- Par rapport au **Principe 3 «*Considérations pratiques*»**, les observations suivantes sont plus que d'intérêt :
 - ▶ les zones potentielles proposées sont en adéquation avec le découpage administratif du Burkina Faso (Région, Province, Départements) ;
 - ▶ les localités potentielles proposées ne font pas l'objet d'études sur l'électrification rurale ;
 - ▶ les localités potentielles proposées ne font pas l'objet de **fortes sensibilités** politiques/sociales.
- **Principe 4 «*Considérations socioéconomiques*»** :
 - ▶ les *zones potentielles proposées qui coïncident avec la programmation stratifiée du FDE (base Indication PNE)* ont intégré le critère de l'incidence de pauvreté en terme d'IDH dans le processus d'itération sélective ;
 - ▶ les perspectives pour le développement durable sont existant pour toutes les zones potentielles proposées ;
 - ▶ le potentiel économique **actuel** est **très fort** dans la ***Boucle du Mouhoun***, **fort** dans la région du ***Centre-Est***, **moins fort** dans la région de ***l'Est***, ***Moyen dans le Centre-Sud et faible au Sahel*** ;
 - ▶ la structure démographique est assez représentative dans la région de la ***Boucle du Mouhoun*** avec beaucoup plus de femmes touchées/concernées potentiellement (184 272). Celle du ***Centre-Sud*** est également importante quoique sujet à de fortes migrations.
 - ▶ les résultats des itérations sur les autres critères sont ainsi qu'il suit :

REGIONS POTENTIELLES PROPOSEES	AUTRES CRITERES DE « CONSIDERATIONS ECONOMIQUES »					OBSERVATIONS
	Présence d'organisations sociales et/ou communautaires (ONG, associations, coopératives)	Potentiel d'investissements énergétiques	Existence d'investisseurs intéressés	Technologies énergétiques envisagées (ou mises en priorité)	Taux de pénétration <i>l</i> d'électrification escompté ¹	
Boucle du Mouhoun	<i>Forte</i>	<i>Fort</i>	Oui (AFD, PNUD, Projets/ONG, OCADES...)	<i>PTF², Groupes électrogènes, Interconnexion</i>	<i>Taux > 2%</i>	<i>Favorable</i>
Est	<i>Faible</i>	<i>Très fort</i>	Oui (PNUD, Projets/ONG, FICOD..)	<i>PTF, Groupes électrogènes, Interconnexion</i>		
Centre-Est	<i>Moins forte</i>	<i>Moins fort</i>	Oui (PNUD, Projets/ONG, FICOD..)	<i>PTF, Groupes électrogènes, Interconnexion</i>		
Sahel	<i>Très forte</i>	<i>Fort</i>	Oui (Projets/ONG, Liptago-Gourma.)	<i>Groupes électrogènes, Interconnexion</i>		
Centre-Sud	<i>Acceptable</i>	<i>Très fort</i>	Oui (Projets/ONG, Coopération bilatérale de type néerlandais)	<i>Interconnexion, PTF, PV</i>		

- **Principe 5 «Synergies» :**

Le tableau ci-après indique les résultats des itérations effectuées en rapport avec les régions potentielles proposées :

REGIONS POTENTIELLES PROPOSEES	TYPES DE SYNERGIES POSSIBLES			OBSERVATIONS
	Avec d'autres projets de développement	Avec d'autres stratégies sectorielles (zones prioritaires)	Avec des stratégies de développement local (exode, croissance économique,...)	
Boucle du Mouhoun	PNPTF, Autres projets	<i>Production, Soutien à la production, Services</i>	<i>Oui</i> (Sociale surtout : trafic des enfants – fille)	<i>L'électrification des localités potentielles avec une forte implication des femmes va réduire l'exode des filles « samo » vers les villes</i>
Est			<i>Oui</i>	
Centre-Est			<i>Oui</i>	
Sahel	Autres projets	<i>Production, Soutien à la production, Services-Artisanat-Tourisme</i>	<i>Oui</i>	
Centre-Sud	Autres projets	<i>Production, Soutien à la production, Services</i>	<i>Oui</i>	<i>AGR à Manga et Goumbousgou notamment</i>

¹ Indication en terme d'incidence

² Dans le cadre du Programme national plate-formes multifonctionnelles (PNPTF/Financement PNUD)

I.3.3. De la cohérence/congruence avec les principes subsidiaires

Le tableau ci-dessous indique les résultats des itérations effectuées en rapport avec les régions potentielles proposées :

REGIONS POTENTIELLES PROPOSEES	PRINCIPES SUBSIDIAIRES			OBSERVATIONS	
	(1) Perspectives d'investissements effectifs	(2) Equilibre entre démarche théorique et travail de terrain			
		Elaboration d'un modèle de planification technico-économique	Mise en place de mécanismes de coordination à l'échelle nationale		Elaboration de plans locaux d'électrification rurale
Boucle du Mouhoun	<i>Perspectives avérées au regard du principe 4 évoqué plus haut</i>	<i>Modèle en cours de finalisation pour l'ensemble du pays</i>	<i>Le Chef de Projet national dispose de mécanismes éprouvés de coordination</i>	<i>Actions en cours pour l'ensemble des localités</i>	<i>Zone potentielle SNV³</i>
Est					<i>Zone SNV</i>
Centre-Est					<i>Zone potentielle SNV</i>
Sahel					
Centre-Sud					<i>Zone SNV</i>

II. INDICATIONS FINALES RECAPITULATIVES POUR LE CHOIX DE LA ZONE PILOTE

Le tableau ci-après récapitule l'applicabilité des critères aux localités des zones potentielles proposées.

Il en ressort que toutes les **5** régions présentent presque autant de similitudes préférentielles. En l'occurrence toutes les régions ont *plus de 200 000 habitants*.

Cependant, les régions de la **Boucle du Mouhoun** et du **Centre-Sud** émergent du lot avec les atouts spécifiques suivants :

- taux de pénétration d'électrification escompté en terme d'incidence assez considérable (**3, 84% et plus de 2% pour le Centre-sud**)
- **50%** des localités proposées est en corrélation avec la programmation stratifiée du FDE (base indication du PNE, *intégrant en l'occurrence l'incidence de pauvreté en terme d'IDH*) et en priorité pour la période 2006-2008 ;
- possibilité de synergie opérationnelle immédiate et structurante avec le **PN-PTF** ;
- la structuration démographique présente **une possibilité d'implication plus forte de femmes** (près de 200 000 habitants pour les 2 régions).

³ La SNV n'exclut pas l'approche « demande » en ce qui concerne ses mécanismes d'intervention.

A l'issue de la rencontre de concertation tenue à la **DGE** le **31 janvier 2006** et à laquelle le **FDE** était partie prenante, il a été décidé de retenir **la Région du Centre-Sud dont le Chef-lieu est Manga** comme **Zone pilote** pour l'application du projet **IMPROVES-RE**.

La région de la Boucle du Mouhoun étant retenue comme zone d'application du programme **MEPRED..**